



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG**

**2024-02-32**

Département du Gers

**SIEBAG –Nombres de membres: 47**

**Afférents au Comité Syndical: 47**

**Présents: 25**

**Qui ont pris part à la délibération: 27**

**Date de convocation : 12 juillet 2024**

**Séance du lundi 22/07/2024 à 20 h 30 à RISCLE.**

**Présents** : - SARNIGUET C- REON E- CORDONNIER C- LECERF M-CORNU F- FITAN G-DUFFER S-PEFFAU P-MASSARROTO S-BUREAU B-LAGO G-BRUMONT J-BASTROT P-RIBAUT P-DUBICQ A-SAINT-ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-ROMAN C-CAPBERN P-MINVIELLE S-BUFFALAN JL-SOULE J-COURALET C-DEHEZ G-

**Absents ou excusés** : MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L-FORT C-FOUGEROUSE F-FARBOS F-WAUTERS B-BECARD N-JOYE M-CAZALET R-BOUCHET F-CUVELLIER C-LABORDE S-BOURGES L-LAPASSADE B-PARGADE A-RANDAZZO C-VIDAL C-DARTIGUES P-LUMBROSO Y-VINCENT C-GARRALON H-RIGAIL K-LARTIGOLLE M-

**Procurations de** : RIGAIL K à REON E  
GARRALON H à BUFFALAN JL

**Secrétaire de séance** : SAINT ORENS Hervé

**Objet : Attribution d'un accord cadre de travaux à bons de commande**

Lors de sa séance du 12/12/2023, le conseil syndical avait approuvé la consultation pour la désignation d'une entreprise afin de réaliser des travaux d'adduction d'eau potable sous la forme d'un accord cadre (délibération n° 2023-03-04).

Cette forme de marché garantit des commandes ponctuelles sur une durée ferme et contractualisée pour de futures opérations de travaux.

Le présent accord cadre, d'un montant minimal de 0 € et d'un montant maximal de 500 000 € /an sera conclu à compter de sa date de notification, pour une durée d'une année, éventuellement renouvelable 3 fois de façon tacite, sans que sa durée totale n'excède 4 années, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du code de la commande publique.

Deux entreprises ont proposé leur offre.

Au regard de l'analyse des offres, le Président propose à l'assemblée de retenir l'entreprise ci-dessus qui s'avère être l'offre la plus appropriée :

**SNAACHINI  
ZI du Marmajou  
65700 MAUBOURGUET**

VU l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré ; le conseil syndical :**

- **ACCEPTE** d'attribuer l'accord cadre à bons de commande de travaux AEP à l'entreprise SNAACHINI située à MAUBOURGUET.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents.

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis à la sous-préfecture le 23/07/2024

Publié ou notifié le : 23/07/2024

Et publication ou notification le :23/07/2024

**A Riscle le 23/07/2024**  
**SIEBAG**  
Syndicat Intercommunal des Eaux  
du bassin de l'Adour Gersois  
34 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE  
Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr  
www.siebag.fr  
**Jean-Luc BUFFALAN,**  
Président du SIEBAG

